

CARRIÈRE GYPSE DE MAURIENNE

COMMUNES DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE & DE SAINT-PANCRACE

Comité de Suivi de Site (CSS)

Madame Karima Hunault , Sous-Préfète de St Jean de Maurienne

Madame Isabelle Carbonnier, Chargée de mission « matériaux » (DREAL)

Monsieur Benoit Gazet-Talvande, Chef de la subdivision C2

(DREAL)

20/06/2025



ORDRE DU JOUR

1 – Bilan de l'activité sur les 3 dernières années

2 – Rappel des méthodes d'exploitation et suivi technique

3 – Suivi environnemental

- Poussières
- bruit et surpressions aériennes
- vibrations
- qualité des eaux superficielles
- biodiversité

4 – Remise en état

5 – Projet d'extension

6 – Questions diverses et échanges entre les participants



BILAN DE L'ACTIVITE

(depuis dernière CSS de juin 2023)

CONTEXTE ET EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

GYPSE DE MAURIENNE SA

40 ans d'exploitation

Création de la société en 1982

3 actionnaires

PlacoPlatre (77%), Vicat (20%), Bouttaz (3%)



EFFECTIFS

8 personnes

1 intérimaire

6 sous-traitants permanents

Environ 24 sous-traitants

DES EXPEDITIONS

alimente essentiellement Usine Placoplatre de Chambéry
Et cimenteries locales (VICAT)

72% de la production envoyée par train

DE LA PRODUCTION

185 000 tonnes de Gypse par an (sulfate de calcium)

80 000 tonnes d'Anhydrite (sulfate de calcium déshydraté)

Les Arrêtés préfectoraux:

Arrêté Prefectoral 30/03/2012 pour une durée de 30 ans

Arrêtés Préfectoraux complémentaires :

- **04/12/2014** : modification de la méthode d'extraction (passage en Plan Incliné sur la zone supérieure au lieu d'une extraction classique en gradins et banquettes
- **16/12/2020** : modifications diverses dont la création d'un Plan Incliné Provisoire, l'admission possible de terres et matériaux externes et la possibilité d'utiliser une raboteuse minière.
- **17/04/2025**: complétant l'autorisation environnementale des travaux liés au renouvellement et à l'extension de la carrière, pour les mesures de compensation liées au Thésion

CONTEXTE ET EVOLUTIONS

ÉVÉNEMENT MARQUANTS :



2024

- Audit ISO 14001, site de nouveau certifié (0 Non Conf.)
- Fin de la sécurisation du Plan Incliné Provisoire
- Passage des engins carrière en biocarburant HVO 100
- Lancement site web Sogyma (info carrière actuelle et projet)
- PIG : mise en compatibilité PLU pour futur projet extension



JPO (2023)



Plantation arbustes (2023)

2025

- Début remblaiement Plan Incliné Provisoire et travaux liés
- Mise en place des camions électriques

Ruches (2023)

Inauguration camions électrique (2025)

2025 (à venir)

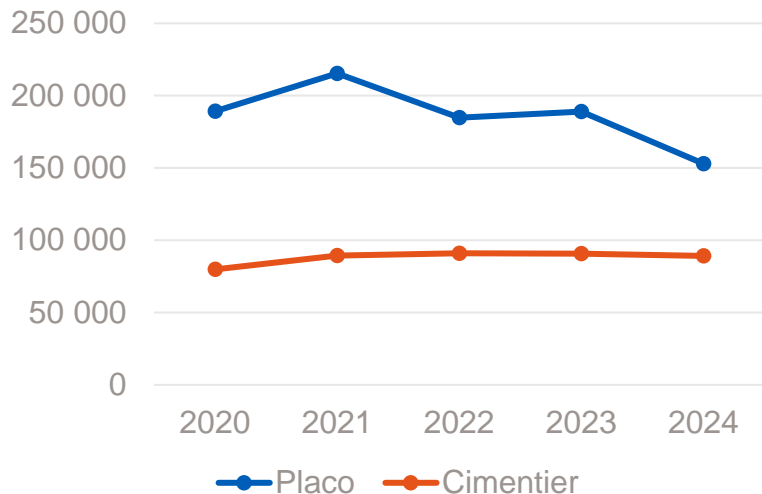
- Cessation partielle activité et ouverture du belvédère
- Information publique volontaire pour le projet d'extension
- Plantation de 300 arbustes



BILAN DE L'ACTIVITÉ

TONNAGES EXPÉDIÉS

Evolution des tonnes expédiées 2020 - 2024



Année	Placo	Cimenteries	TOTAL
2020	189 117	79 868	268 984
2021	215 380	89 512	304 893
2022	184 789	91 020	275 809
2023	188 938	90 748	279 686
2024	152 939	89 240	242 179

2021 : rattrapage post COVID

2024 : baisse des tonnages PLACO pour préservation réserve, complément carrière de Lazer

Augmentation du gypse recyclé

BILAN DE L'ACTIVITÉ

Volumes de terres découvertes

- Mise à jour du plan de gestion des déchets = février 2025
- Volume de découvertes :
 - Moyenne autour des 38 000 t/an => quasi nul dans les années à venir
 - Utilisé directement pour le réaménagement du Plan Incliné et en attente pour le Plan Incliné Provisoire

Années	Volumes découverts (t)
2022	48 418
2023	20 870
2024	47 133

PLAN DE GESTION DES DECHETS D'EXPLOITATION

DECHETS INERTES et TERRES NON POLLUEES
Carrière de gypse et d'anhydrite de SOGYMA



Commune de Saint-Jean-de-Maurienne et Saint-Pancrace (Savoie)

Février 2025

Placoplate
Développement des Carrières
105, route d'Argenteuil
95240 Cormelles-en-Parisis

SOGYMA

PLAN DE GESTION DES DECHETS D'EXPLOITATION

Février 2025

BILAN DE L'ACTIVITÉ

VOLUMES DE TERRES DÉCOUVERTES



Réaménagement Plan Incliné



Réaménagement étages inférieurs (2025)

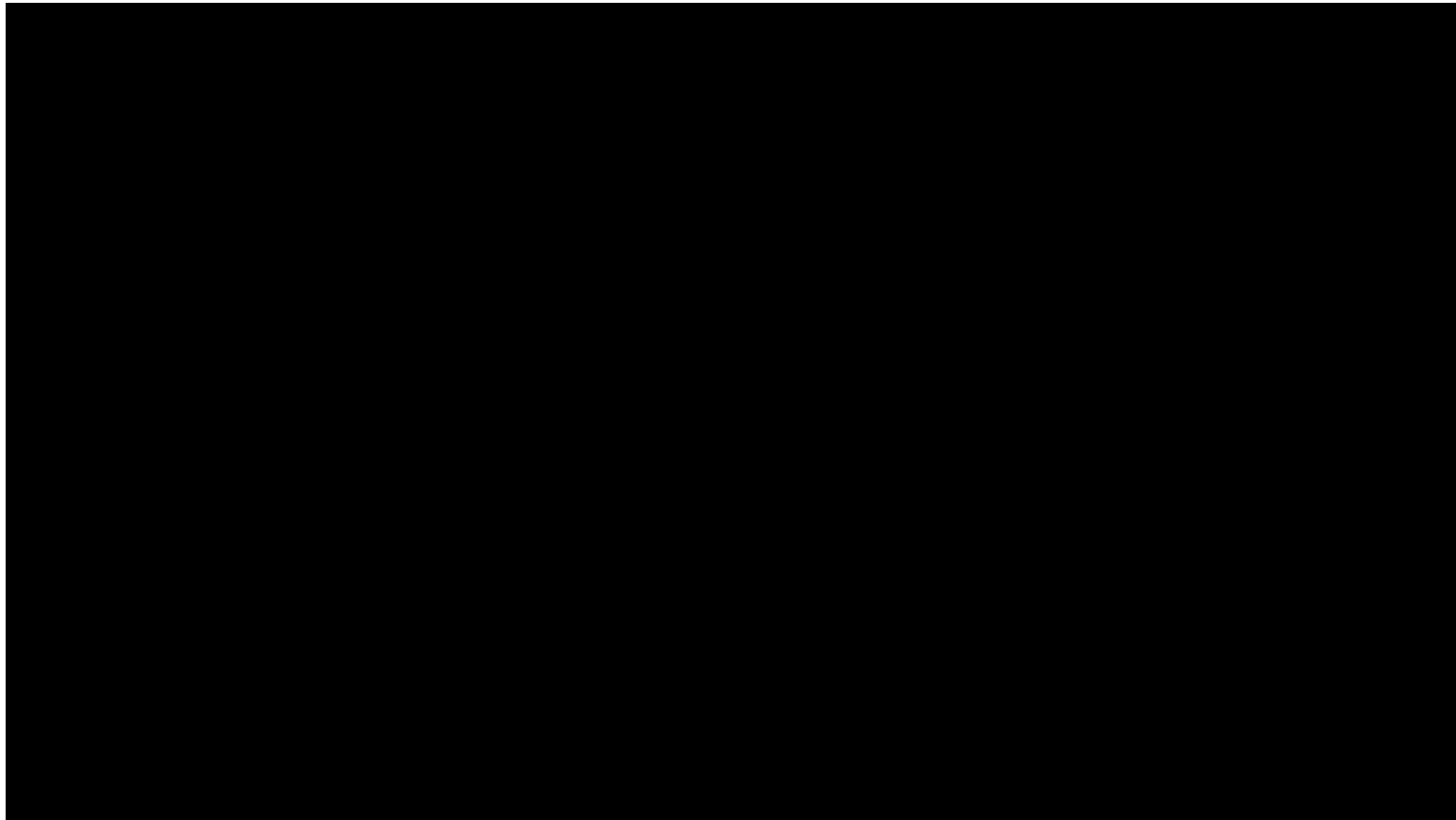


2/ RAPPEL DES METHODES D'EXPLOITATION

SUIVI TECHNIQUE

RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

Cycle d'exploitation

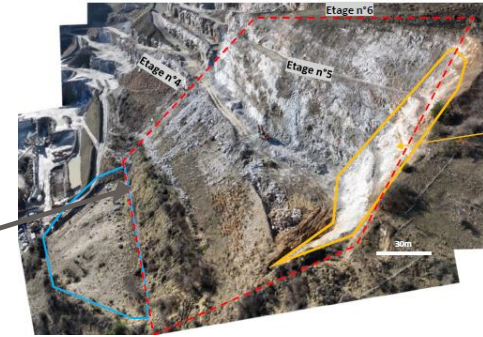


RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

Suivi technique

Plan Incliné provisoire (zone bleue) : réalisation d'un Plan Incliné, terminé en 2024

- En cours de réaménagement depuis début 2025 (note géotechnique BE Arias)
- Une partie sera reprise au-dessus de l'altitude 916m par le plan Incliné, qui sera réaménagé par la suite



ARIAS
MONTAGNE
INGENIERIE GEOTECHNIQUE

Suivi géotechnique trimestriel par un BE géotechnique

Rôle : effectuer le suivi d'un point de vue géotechnique du site et prévenir tout incident. Rapport à chaque visite. Périodicité : trimestrielle

Résultats : stable.

Pas de mouvements d'ampleur détecté, un suivi strict et un respect des préconisations géotechniques.

Gypse
de Maurienne

RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

PLAN INCLINÉ PROVISOIRE



Localisation Plan Incliné Provisoire



Etat réaménagement plan incliné provisoire en mai 2025

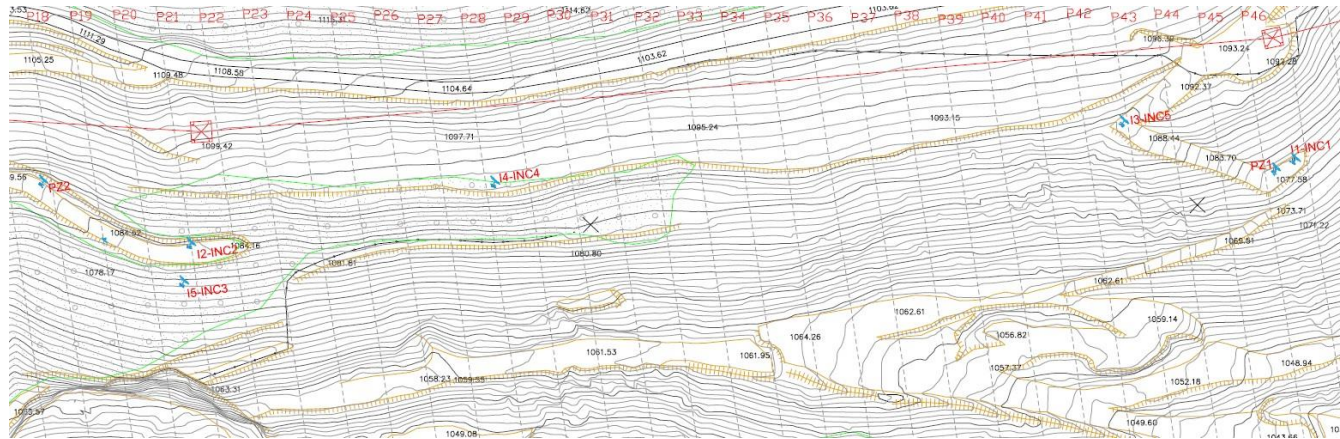
RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

SUIVI TECHNIQUE

5 inclinomètres et 2 piézomètres



Rôle : surveillance des mouvements en profondeur (Inclinomètre) et surveillance de la nappe phréatique (piézomètre).
Périodicité : 2 relevés par an + 1 inclinomètre entièrement automatisé.



Résultats : **stable.** (dernier relevé 12/2024)

Pas de mouvements en profondeur détectés ni d'incidence sur la nappe phréatique.

RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

SUIVI TECHNIQUE

Station météo et tachéomètre:

Rôle : prévention des mouvements en surface.

Méthode: **éprouvée**.

- *La station météo alerte en cas de dépassement de seuils pluviométriques prédéfinis → Si Alerte, évacuation de l'ensemble de la zone d'extraction. Dernier en date = 17/04/2025 (environ 10 alertes / an soit un mois d'arrêt)*
- *Le tachéomètre (robot d'Auscultation) mesure à court, moyen et long terme les mouvements en surface.*

→ 60 cibles implantées à l'avancement+ environ 4-5 / an), mesurées 2 x/jour et analysées par l'Ingénieur d'Exploitation, géomètre (rapport annuel) et géotechnicien



CSS Saint-Jean-de-Maurienne et Saint Pancrace 2025



RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

SUIVI TECHNIQUE

Autres moyens de maîtrise mis en place

Écrans métalliques pour la protection du personnel (risque de chute de petits blocs). Ces écrans sont déplacés régulièrement pour laisser le Plan Incliné vierge.

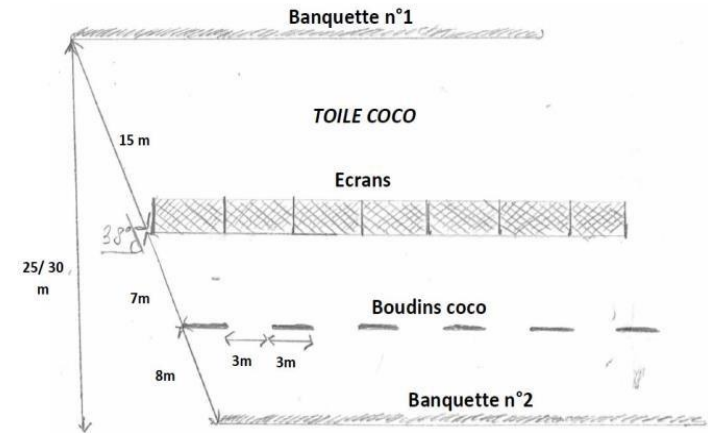
⇒ Dernier mis en œuvre = début 2025 (déplacé à l'avancement)

Boudins coco (risque avalanche)

⇒ Derniers mis en œuvre = début 2025, autodégradable

Banquettes intermédiaires pour canaliser l'eau, entretenues tous les ans

Substrat terreux et d'un couvert végétal prévention de l'érosion superficielle



RAPPEL DES MÉTHODES D'EXPLOITATION

SUIVI TECHNIQUE



Écrans métalliques

*Nouvelle ligne
(2025)*



Banquettes
intermédiaires pour
canaliser l'eau

Création / Entretien (2025)



*Entretien écrans
(2025)*



Substrat terreux et d'un
couvert végétal

Boudins coco (2025)



3/ SUIVI ENVIRONNEMENTAL

- Poussières
- Bruit et Surpression aériennes
- Vibrations
- Qualité des eaux superficielles
- Biodiversité

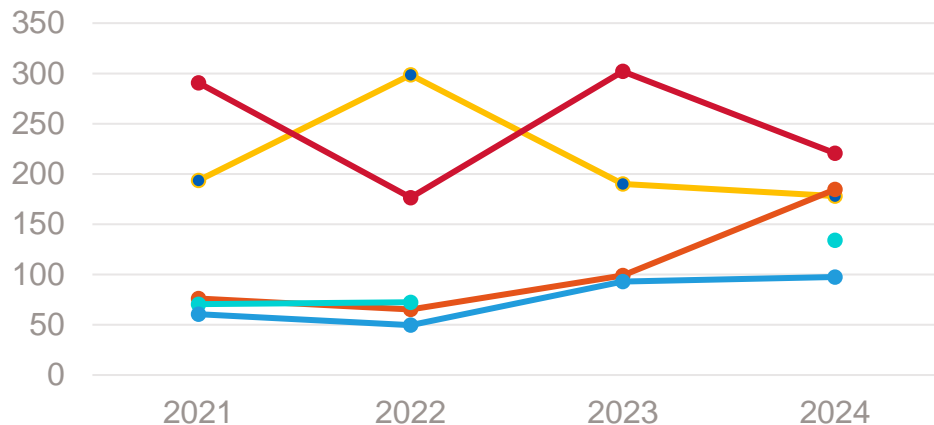
SUIVI ENVIRONNEMENTAL

POUSSIÈRES

Méthodologie inchangée depuis 2018 (Jauges Owen).

→ Les mesures sont donc réalisées 2 x /an. (Été /Hiver)

Retombées atmosphériques totales mg/m²/jour



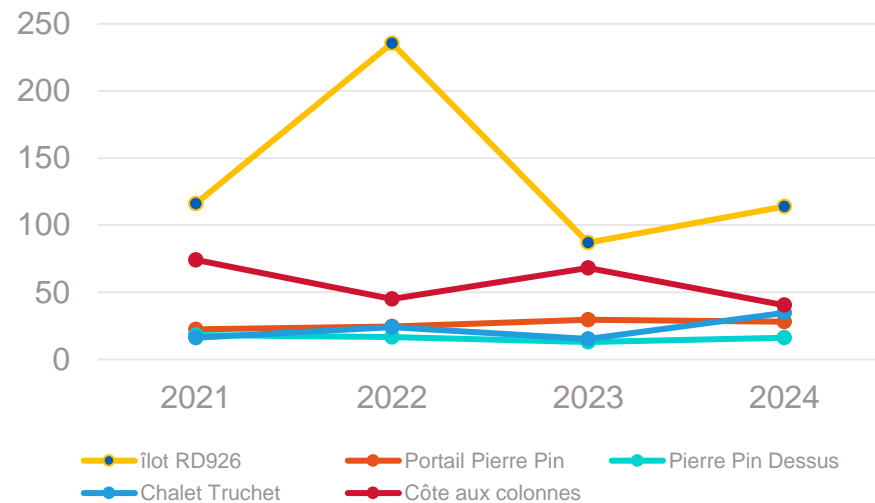
— îlot RD926 — Portail Pierre Pin
— Pierre Pin Dessus — Chalet Truchet
— Côte aux colonnes

5 points de mesure (identiques depuis 2012).

→ Seuil réglementaire max 500 mg/m²/jour : **Respecté**

CSS Saint-Jean-de-Maurienne et Saint Pancrace 2025

Sulfate de calcium dihydraté
mg/m²/jour



— îlot RD926 — Portail Pierre Pin — Pierre Pin Dessus
— Chalet Truchet — Côte aux colonnes

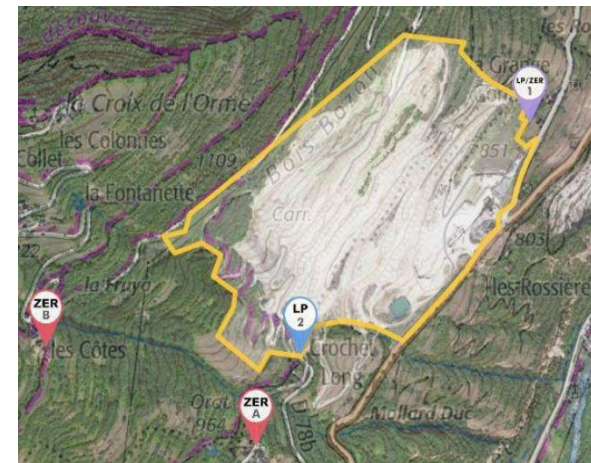


SUIVI ENVIRONNEMENTAL

BRUIT

Préscriptions de l'Arrêté Préfectoral de 2012 : 1 campagne de mesures / 5 ans.

- 2 campagnes de mesures (2023-2024) => conformes



	Objectif	Point de mesure	Période Diurne				Conformité
			Laeq	Valeur limite	Emergence	Valeur limite	
Limite de propriété	Niveau maximum à ne pas dépasser	LP 1	2023 : 51 2024 : 47,5	54	/		OUI
		LP-ZER 1	2023 : 44,5 2024 : 50		/		OUI
ZER	Critère d'émergence	ZER A	/		2023 : 4,5 2024 : 4	5	OUI
		ZER B	/		2023 : 1,5 2024 : 2,0		OUI
		LP – ZER 1	/		2023 : 4,5 2024 : 4,1		OUI
	Tonalité mesurée	ZER A, B et LP-ZER1	Aucune tonalité marquée constatée				

2 types de mesures :

- Limite de propriété. Valeur limite max. autorisée : 54 dB(A)
- ZER (Zone à Emergence Réglementée). Valeur limite max. autorisée : 5 dB(A)

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

TIR : SURPRESSION AÉRIENNE

Rappel réglementaire :

La circulaire du 2 Juillet 2006 préconise une valeur maximale du niveau de pression acoustique à 125 décibels linéaires (dB Lin). Dans la pratique, le seuil de confort se situe à 115 dB Lin.

La « surpression aérienne » est une manifestation acoustique ressentie par les habitants du voisinage comme un bruit.

Campagnes réalisées annuellement avec les plus gros tirs de la carrière notamment depuis 2021 (9 tirs / an maximum).

Lieu	2020	2021	2022	2023	2024
La Combe des Moulins / Moulin Mottard	Non détecté	106	106	100	100
Pierre-Pin	Non détecté	106	Non détecté	Non détecté	Non détecté
Chalet Truchet	Non détecté	106	116	106	112
La Fontanette	112	112	Non détecté	Non détecté	Non détecté

Valeurs Conformées et inférieures aux seuils réglementaires & de confort.

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

TIR : VIBRATION

Rappel réglementaire :
Le seuil réglementaire est de 10mm/s.

Les mesures de vibrations se font en même temps que la surpression aérienne.
Perception humaine à partir de 0,5 mm/s

Lieu	2020	2021	2022	2023	2024
La Combe des Moulins / Moulin Mottard	Non détecté	1,13 mm/s	0,95 mm/s	0,84 mm/s	0,36 mm/s
Pierre-Pin	Non détecté	0,22 mm/s	Non détecté	Non détecté	Non détecté
Chalet Truchet	0,27 mm/s	0,63 mm/s	0,60 mm/s	0,93 mm/s	1,99 mm/s
La Fontanette	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté	Non détecté



Les vitesses mesurées sont 10x inférieures au seuil réglementaire: **Conforme**

=> 2025 = Essai aux tirs électroniques, réduisant considérablement le nombre de tirs et la charge unitaire, vérifié lors des mesures INERIS 2025

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

Prélèvements réalisés dans le bassin de décantation juste avant la sortie du site.

Analyses effectuées par Savoie Labo, **rajout de la colorimétrie en 2024.**

Rappel réglementaire :
Obligation de l'AP : 1 fois / an.

Paramètres	Valeurs à respecter	Résultats 18/05/2020	Résultats 26/11/2021	Résultats 18/05/2022	Résultats 25/09/2023	Résultats 29/07/2024
pH	5,5 < pH < 8,5	8.00	7,73	7,81	7,8	7,9
Température de l'eau	T° < 30°C	24,9 °C	17,9 °C	20,8 °C	20,3 °C	20,5
Matières en suspension	MES < 35 mg/l	13 mg/l	23 mg/l	5 mg/l	3 mg/l	9
Demande chimie en oxygène	DCO < 125 mg/l	< 30 mg/l	< 30 mg/l	< 30 mg/l	< 30 mg/l	< 30 mg/l
Hydrocarbures	Hydrocarbures < 10 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,05 mg/l	< 0,10 mg/l
Colorimétrie	/	/	/	/	/	< 5 mg/l Pt

SUIVI ENVIRONNEMENTAL

BIODIVERSITÉ – PELOUSES À THESIMUM LINOPHYLLON

- **Plan de Gestion conservatoire du Thesium linophyllum**, (Décembre 2012)
 - avec calendrier de suivi par l'ONF dernier relevé 06/2023 et transmis à la DREAL,
 - Suivi scientifique sur la zone Est/Ouest/ réceptacle
- **Des Mesures adaptées**
 - Maintien du pâturage précoce (Fin avril – Mi-Mai)
 - Fauche exportatrice annuelle (mi-juin / début juillet) pour transects T3 et T4.
 - Maintien de la gestion actuelle sur le transect T5
 - Des travaux d'entretien et débroussaillage
- **Arrêté Préfectoral Complémentaire** pour une mise à jour de plan de gestion conservatoire en 2025
 - Ajout de 1,2ha~ de terrain pour compléter la gestion
 - Allongements de 10 ans supplémentaires
 - Plan de gestion sera validé par la DREAL d'ici T3 2025 pour mise en œuvre dès 2026
 - Mesures de gestions adaptées



Figure 14 : rejets de cornouiller très développés sur la zone 1 (parc D) - vue avant débroussaillage

Coûts spécifiques du suivi du Plan de gestion: ~12k€/an

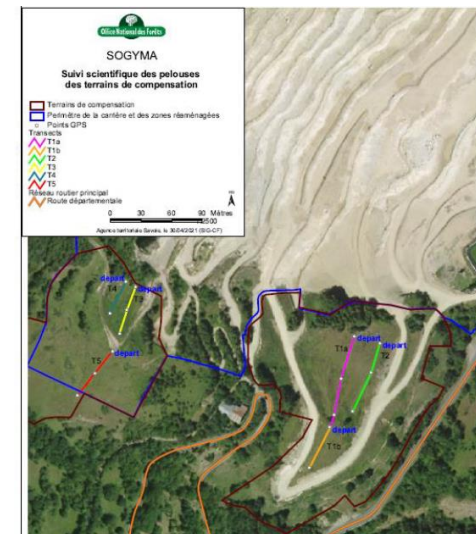


CSS S e 20

Figure 5 : Bas du parc D le 13/05/24, effet net et satisfaisant du pâturage



Pâturage de printemps sur zone de compensation



SUIVI ENVIRONNEMENTAL

BIODIVERSITÉ – BILAN ÉCOLOGIQUE PAR MICA ENVIRONNEMENT

Ensemencement avec mélange labélisé
« Végétal Local »

2023: 7500 m²

2024: 10 000m²

2025:

- printemps: ~12000 m²

- automne: 5000 m² + plantation 300
arbustes



Baguenaudier – juin 2025



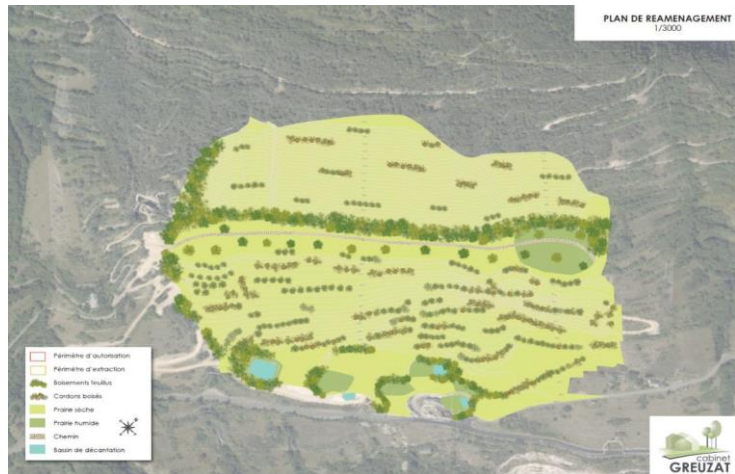


4/ REMISE EN ETAT Phasage et suivi

REMISE EN ÉTAT

RÉAMÉNAGEMENT ACTUEL : PHASAGE ET SUIVI

Suivi réaménagement printemps 25
Zones réaménagées et en cours de réaménagement ~14 ha
Zones restants à réaménager ~17,5 ha



REMISE EN ÉTAT

POUR RÉSUMER



La carrière se referme :

- De l'amont vers l'aval
- Du nord vers le Sud

Plan de la loi
(2024-2025)

Descente du Plan Incliné et
réaménagement à l'avancement

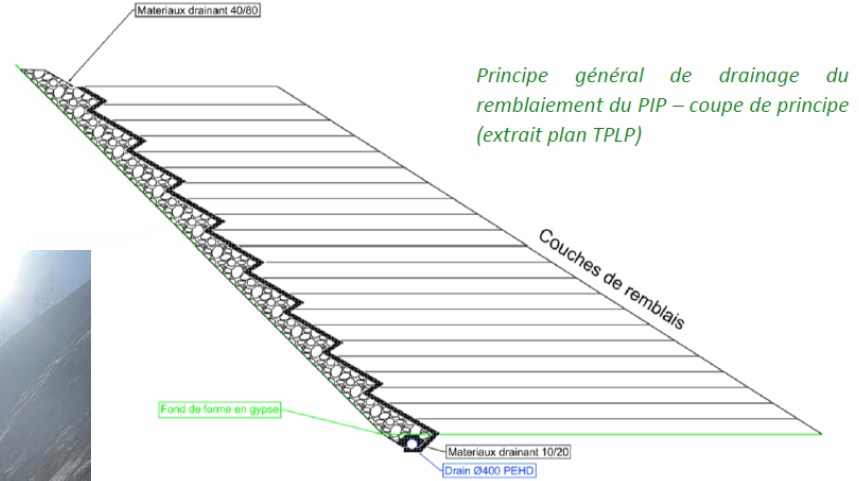
Réaménagement du Plan Incliné
Provisoire
(début en 2025)

Poursuite du réaménagement
des anciens étages du Nord vers
le Sud, reprise en fin 2024, 2025

Mai 2025

REMISE EN ÉTAT

PLAN INCLINÉ PROVISOIRE



Mise en place drain pour le Plan Incliné Provisoire



REMISE EN ÉTAT

RÉAMÉNAGEMENT : ÉTAGES INFÉRIEURS



Réaménagement des étages et drainages liés



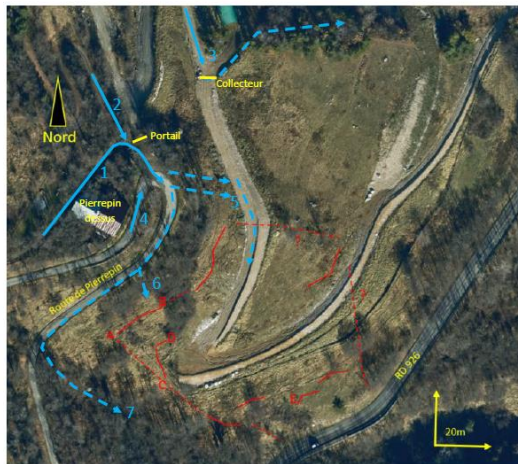
Etage inférieur : mix entre étages laissés apparents, pour favoriser les gîtes à chiroptères et remblayés,

REMISE EN ÉTAT

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT : VIRAGE « PLAN DE LA LOI »

Un affaissement est observé en 01/2024 sur le bord de la RD926 hors périmètre carrière :

- 1^{ère} étude géotechnique => préconise de laisser en l'état pour favoriser les écoulements d'eau en surface puis de réensemencer, sans apport de matière supplémentaire. D'autres travaux sont impossibles du fait de la zone de compensation pour l'espèce à enjeux écologique fort (Thésion) → Traitement des écoulements en amont.
- 2^{ème} étude géotechnique (juin 25) pour nouvelles préconisations en amont sur la D78B



Gypse de Maurienne – Site du Plan de la Loi – Etude du glissement et du remblaiement de la piste
ARIAS MONTAGNE - Janvier 2024 - Ind. A

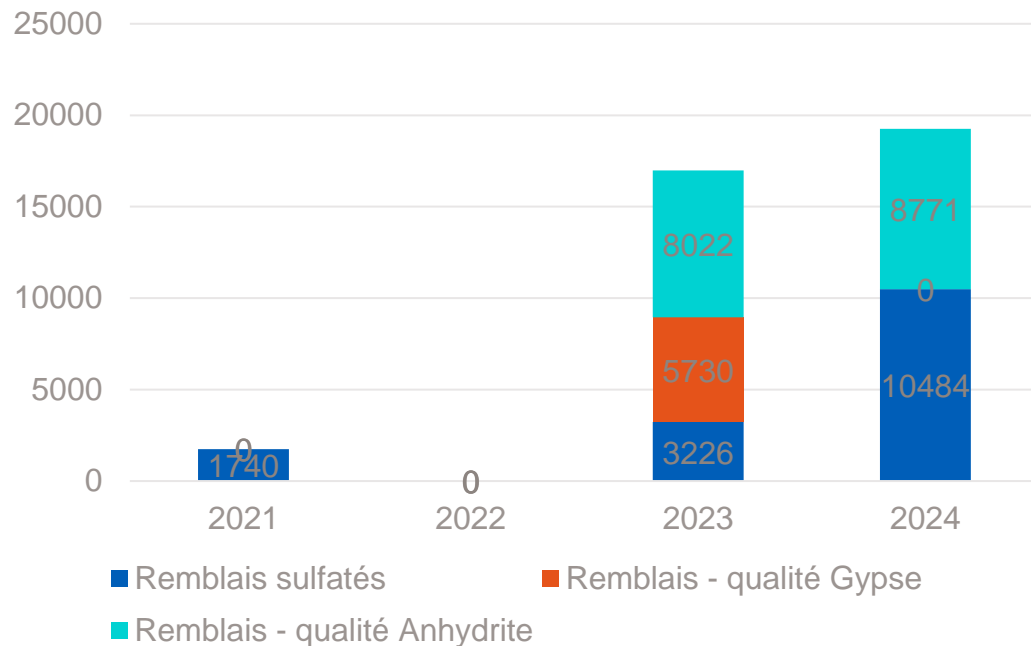


REMISE EN ÉTAT

MATÉRIAUX DE REMBLAIEMENT- NATURE ET CONTRÔLE

- Autorisé depuis 2020 par l'AP Complémentaire, selon rubrique ICPE 2716-2 (Transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux non inertes)
- 2021: Travaux de mise en conformité de nos installations (changement entrée/sortie avec pose d'un pont bascule)
- Les remblais sulfatés servent à améliorer le réaménagement de la carrière (pente plus faible)

Evolution des tonnages - remblais



REMISE EN ÉTAT

MATÉRIAUX DE REMBLAIEMENT- NATURE ET CONTRÔLE



Arrêté du 22 Septembre 1994 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes

- SOGYMA n'accepte que des matériaux sulfatés

- se limite à un nombre maximum de camions /jour, → rester conforme à ses études d'impacts et adaptés au flux de camions expédiés

- Remblais mis en place par entreprise TPLP, suivi par BE géotechnique & contrôle trimestriels par des mesures géotechniques et chimiques

→ Chaque matériau rentrant est pesé, suivi, tracé et consigné dans un tableau de suivi, mis à la disposition de l'administration et déclaré dans la plateforme GEREP (volumes).

=> les matériaux ne peuvent pas être acceptés sans convention, DAP (Demande d'Acceptation Préalable) et analyses validées en amont .

REMISE EN ÉTAT

MATÉRIAUX DE REMPLAIEMENT- NATURE ET CONTRÔLE

Réception			Producteur du déchet				Entreprise expeditrice			
Date	Année	Mois	Nom	Raison sociale	Numéro SIRET	Adresse	Nom	Raison sociale	Numéro SIRET	Adresse

Lieu de production du déchets (ORIGINE)			Transporteur				
Nom du chantier	Adresse	Parcelles cadastrales de production du déchet ou GP	Nom	Raison sociale	Numéro SIRET	Adresse	Récepissé N°

Dénomination du déchet externe collecté						Opération de traitement prévue en interne				
Dénomination réelle du déchet	Analyse Chimique	Code Déchet	Qualification du déchet	Inerte / Non inerte ?	Tonnage	Date de Traitement	Code D/R	Qualification	Adresse	Parcelles cadastrales de destination

Tableau de suivi des matériaux extérieurs :

Les matériaux rentrant sont pour chaque jour et par transporteurs identifié, cadastré (ou relevé au GPS), analysés, transports par des sociétés habilitées, puis traités sur site (code recyclage) avec les parcelles cadastrales de destination.

Exemple de chantiers réalisés :

- Contournement de Modane
- EDF Galerie des Mauras

REMISE EN ÉTAT

ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT : EXEMPLES

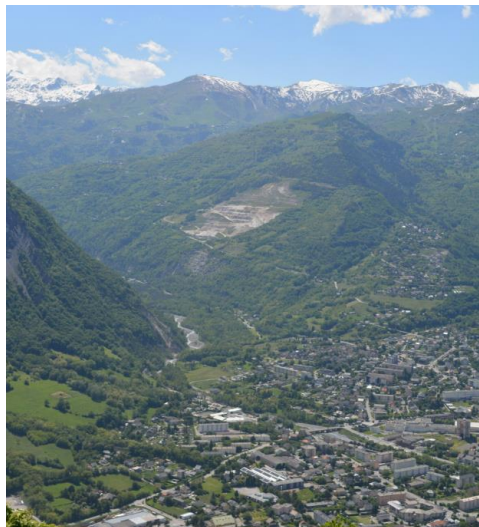
Mise en place de terres et
ensemencement Plan Incliné



REMISE EN ÉTAT

ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT : EXEMPLES

Vue de la carrière depuis Saint-Jean-de-Maurienne (2025)



Plan de la loi



Plantations arbustes
2023 et 2024

REMISE EN ÉTAT

ÉTAT D'AVANCEMENT DU RÉAMÉNAGEMENT : REPRIS DES GRILLAGES, BELVÉDÈRE ET PASSAGE FAUNE

Au total :

- 400 panneaux posés
- 608 ml de clôture neuves
- 500 ml de clôture reprise
- 80 passages à faunes réalisés
- Aménagement belvédère réalisés en attendant ouverture juillet 2025 (cessation d'activité)



REMISE EN ÉTAT

PLAN DE RÉAMÉNAGEMENT : PROJETS À VENIR

En 2025/2026, plusieurs projets :

- Plantations d'arbustes sur le plan Incliné, le long des cheminements piétons (300 à l'automne 25)
- Mise en place de fascines paysagères
- Réaménagement du Plan Incliné Provisoire 1ere partie
- Poursuite de l'acceptation de matériaux externes
- Mise en application des mesures complémentaires de l'APC Thésion 2025



RÉALISATIONS

- Avec la **Fondation Placoplatre** (département 73 => 10 réalisations) :
 - *Fête du Gypse de Saint Pancrace, depuis juillet 2021, chaque année.*
 - *J'aime Boc'oh, biscuiterie artisanale et anti-gaspi*
 - *Fibr'éthik, agrandissement et aménagement*
 - *LPO AURA, expositions sur le Gypaète Barbu*
- Avec **Gypse de Maurienne**:
 - *Fête du Gypse de Saint-Pancrace*
 - *Mise en place belvédère (en cours) avec Comité des fêtes Saint Pancrace*
 - *Partenariat avec apiculteur local & Eleveuse*
 - *Sponsoring local : CAM Rugby & Bleuets de Maurienne depuis 2024*
- Autres participations
 - *Réfection d'enrobés avec le département : rond-point Vulco et Carrefour en 2024 et 2025*
 - *Inauguration des camions électrique avec SOFATRANS*





5/ Projet d'Extension

LE PROJET D'EXTENSION

Volet foncier et Urbanisme

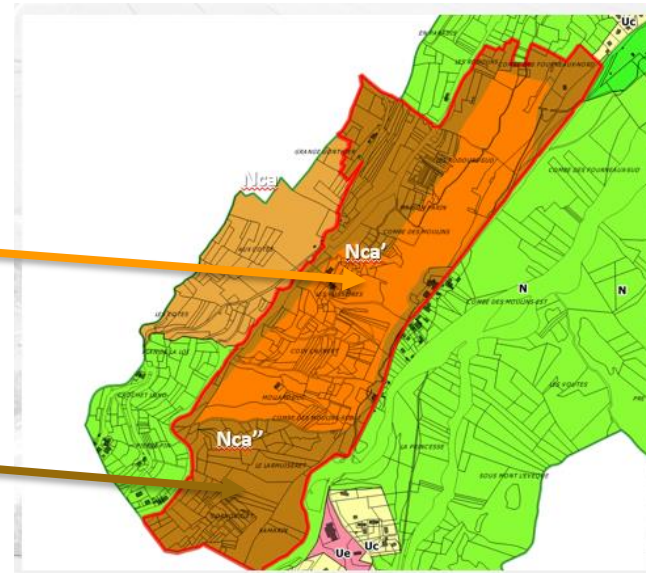
Périmètre extension Zone A:

- **Maitrise foncière** Mixte: Placoplatre / Mairie de St Jean de Maurienne (en cours)/ Dpt 73 (en cours)
- **Urbanisme:** PLU compatible depuis décembre 24 sur l'ensemble du Périmètre ICPE

Nca' (Carrières : Extraction & infrastructures)

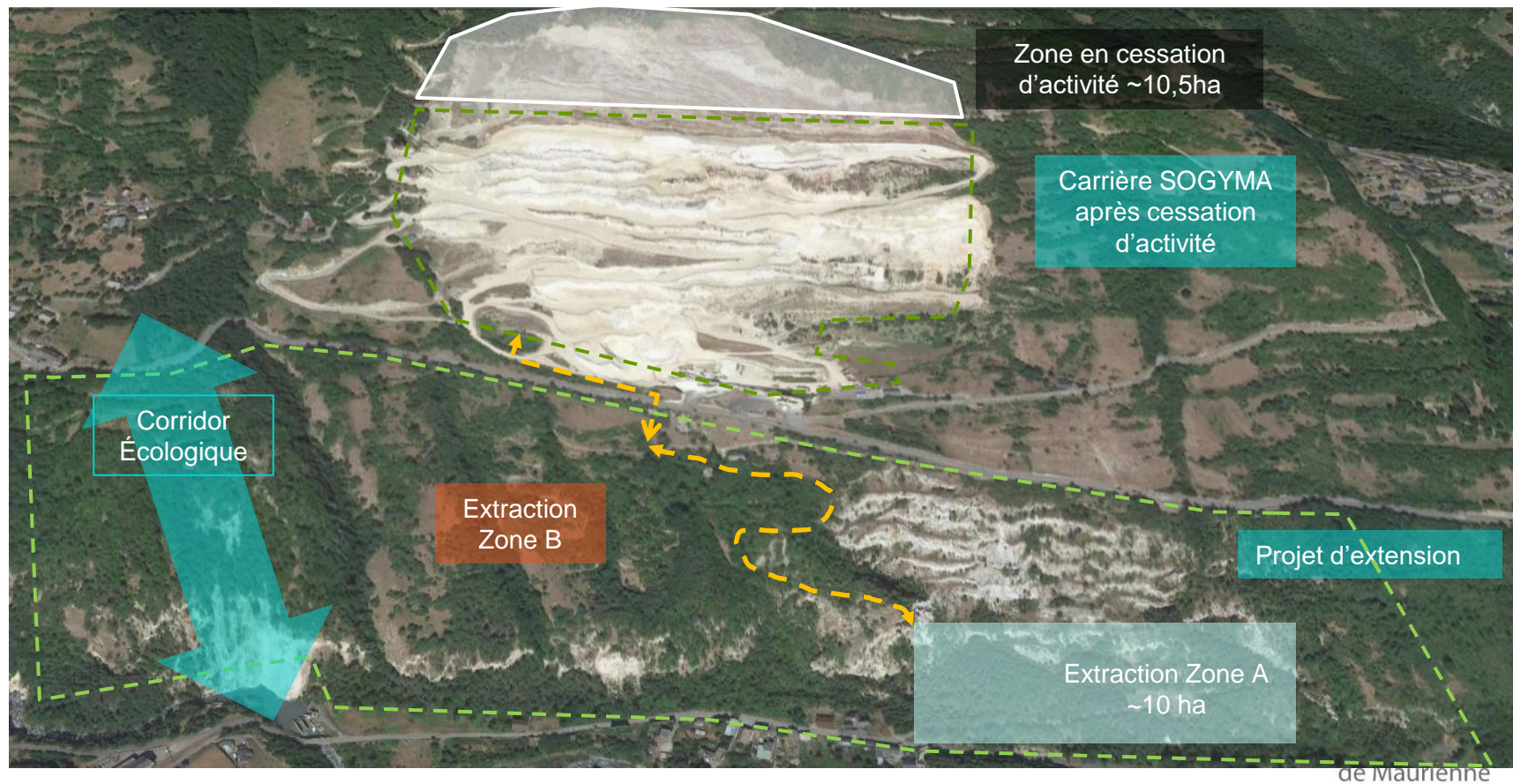
Nca'' (Carrières: infrastructures)

Deux zones distinctes établies, l'une permettant l'exploitation de gypse et l'autre ne permettant que les installations (Installations, équipements & infrastructures)



LE PROJET D'EXTENSION À COURT ET MOYEN TERME

En contrebas de la carrière actuelle Gypse de Maurienne: 2 phases : **A** et **B**



LE PROJET D'EXTENSION À COURT TERME

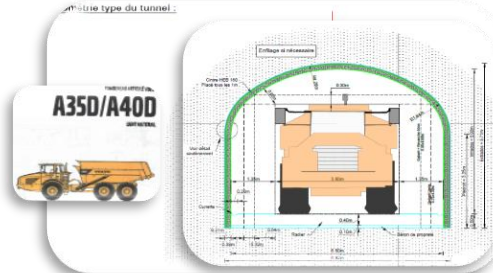
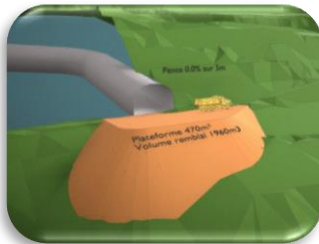
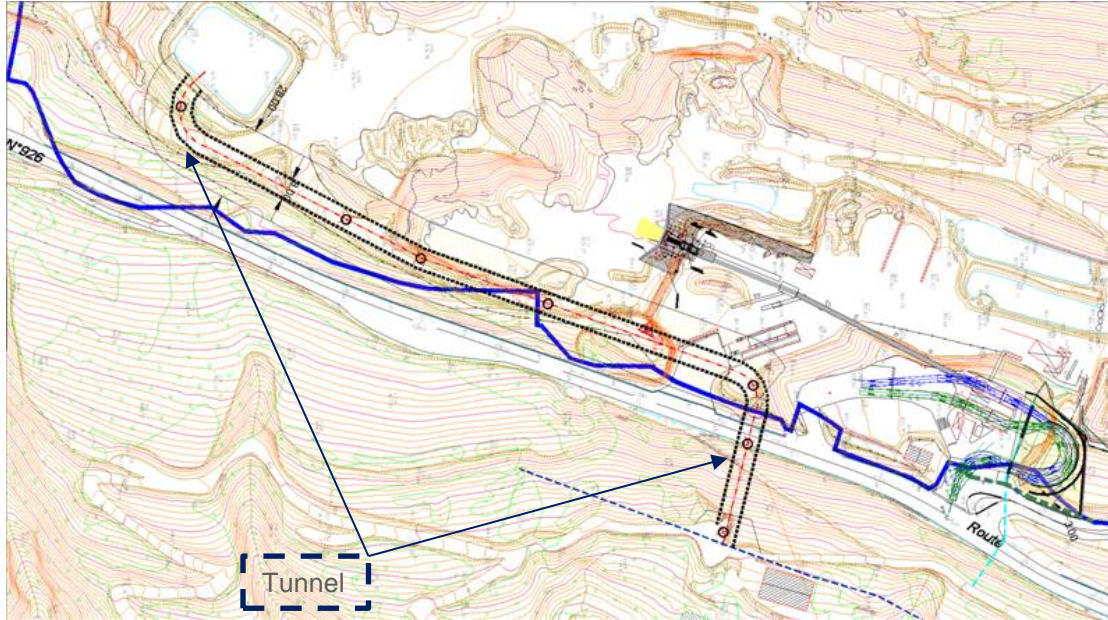
Périmètre, durée

- ✓ Périmètre ICPE en renouvellement réduit passant de 41ha à ~ 30 ha (dès 2025)
Cessation d'activité ~10ha
- ✓ Périmètre ICPE d'Extension de 51 ha
 - dont zone d'extraction A ~ 10 ha soit ~2027 à 2037
 - Projet ultérieur de zone d'extraction B ~15 ha soit > 2037
- ✓ Extension zone A: Aucune modification de durée (**fin prévue 2042**)
- ✓ Installations actuelles SOGYMA maintenues
- ✓ Remontée du gypse vers installations via une piste dédiée et un tunnel sous la RD 926
- ✓ Sortie VL / engins - sortie secours sur RD 110
- ✓ Un réaménagement coordonné conforme aux Aps Sogyma, et similaire pour l'extension



PROJET TECHNIQUE

Les travaux d'aménagement



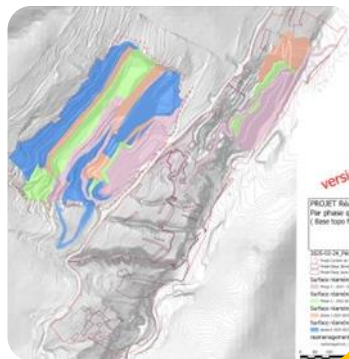
- Accord de principe du département pour la création d'un tunnel mono voie sous la RD 926 assurant la liaison entre extension zone A et Sogyma (Lg. 320m, gabarit Dumper).
- Pérennisation et amélioration des installations actuelles (scalpeurs/ concasseur/ crible /silos)
- Aménagement pour une mise en exploitation sécurisée Zone A
- Amélioration de la sortie des PL
- Respect des prescriptions du PLU

CONCEPT D'EXPLOITATION



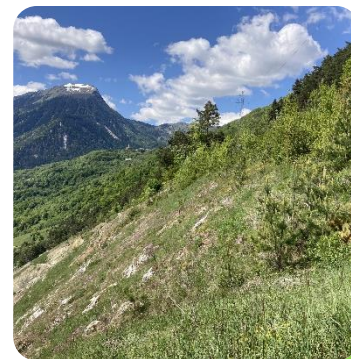
Principe d'extraction similaire

- une majorité en plan incliné et quelques gradins.



Le phasage global

- Morphologie proche de l'originale
- Phase quinquennale extraction et réaménagement
- une majorité en plan incliné et quelques gradins



Un réaménagement coordonné

- Morphologie proche de l'originale
- Suivi par écologues spécialisés

LES ÉTAPES DE L'EXPLOITATION



Défrichage et découverte

- Phasé dans le temps
- Permettant l'accès au gisement

Remontée du gypse depuis zone A

- Par dumper sur piste interne et passage sous RD 926

Traitement stockage Transport

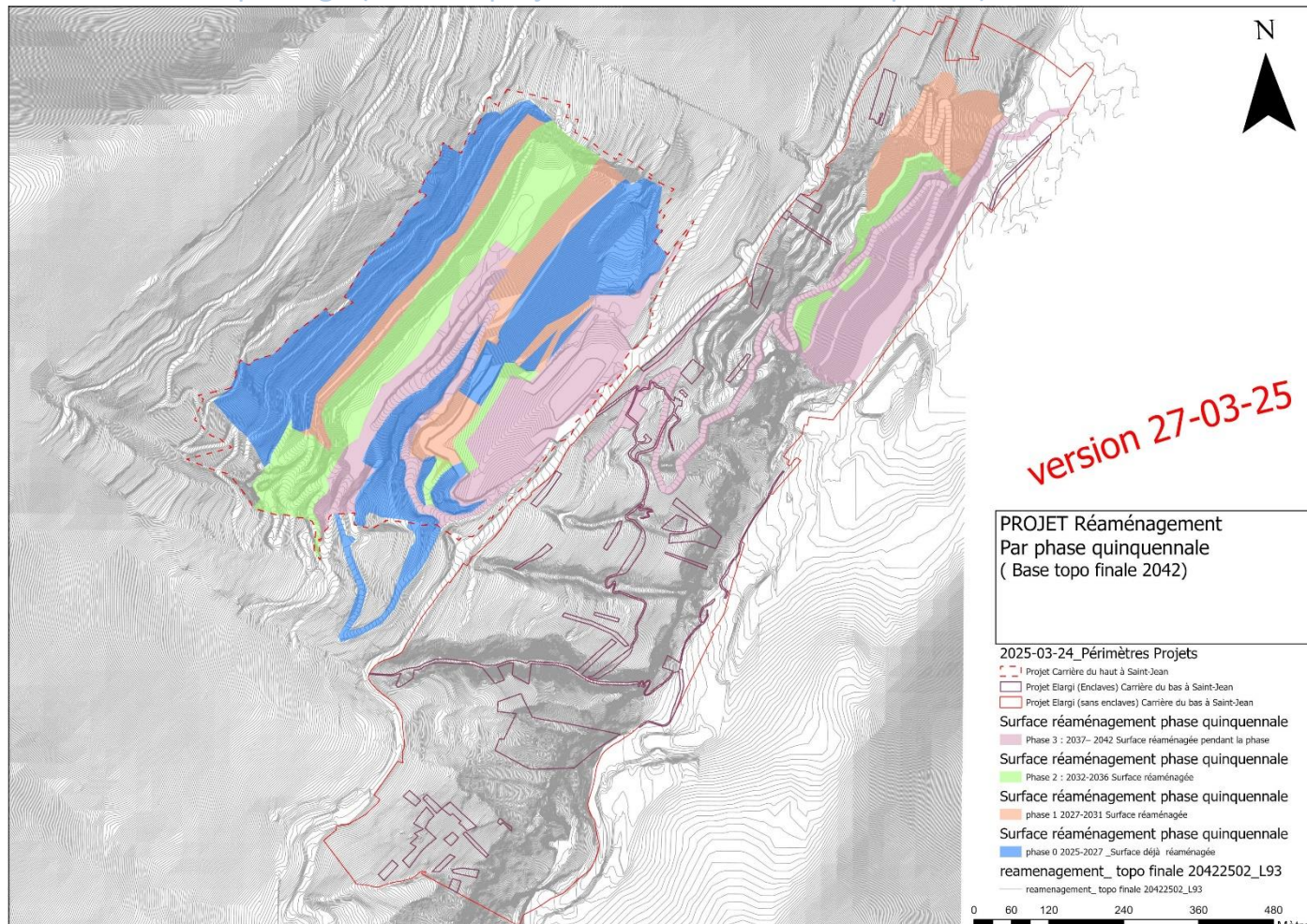
- Transport par camions électriques jusqu'à la gare d'Hermillon
- Alimentation usine plâtrière et cimentières locales

Réaménagement

- Au fur et à mesure de l'extraction Matériaux et terres inertes
- Plantation d'espèces locales & Variété des milieux → favorise la biodiversité

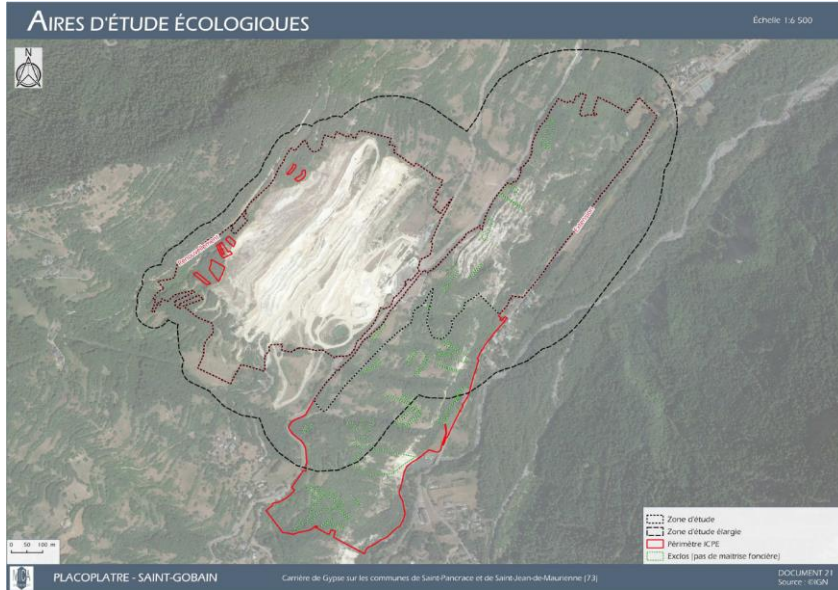
Le projet d'extension

Plan de phasage (Version projet en cours de validation par BE)

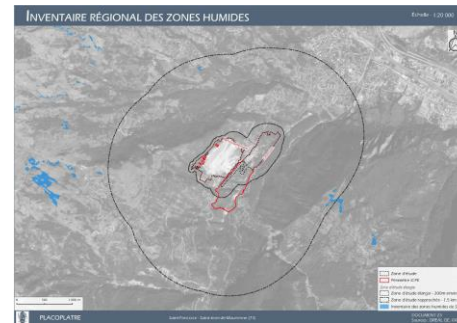
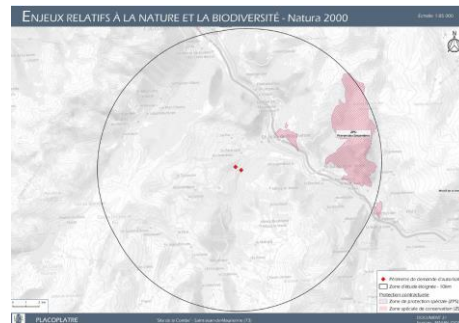
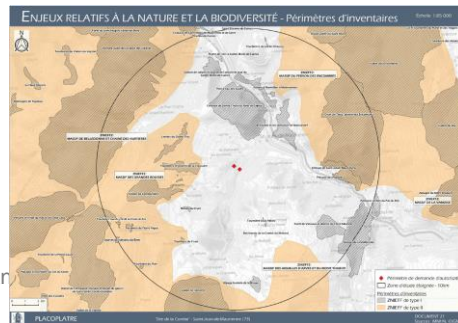
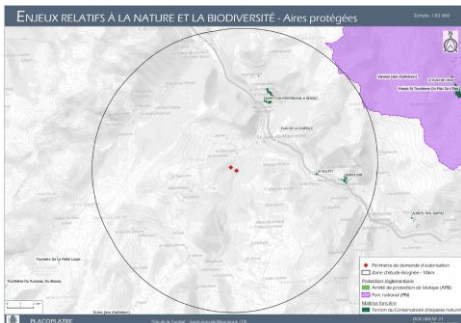


LE PROJET D'EXTENSION

État initial environnemental: aire d'étude et inventaires patrimoniaux



- *Enjeux négligeables vis-à-vis des zones de protection comme le PNR*
- *Enjeu global modéré vis-à-vis des ZNIEFF à proximité*
- *Intérêt potentiel pour les Chiroptères concernés par les Plans nationaux /régionaux*
- *Enjeux nuls vis-à-vis des zones humides*
- *Enjeux Paysagers.*



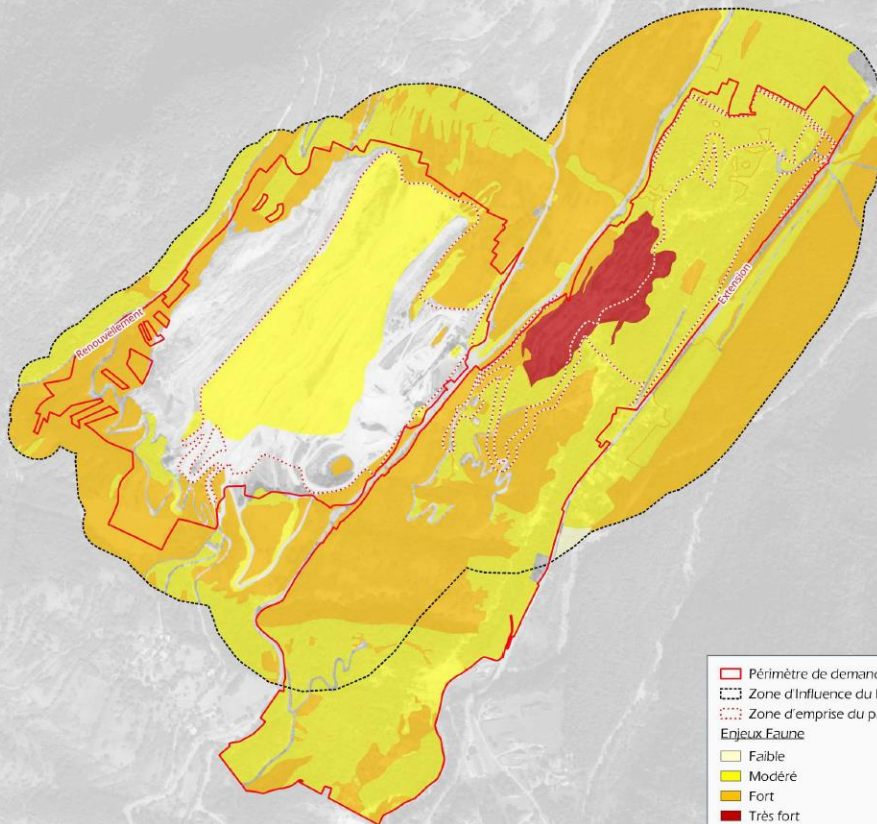
LE PROJET D'EXTENSION

État initial environnemental: Synthèse enjeux sur la zone du projet

SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES - Faune

Échelle -1:6 500

Échelle -1:6 500



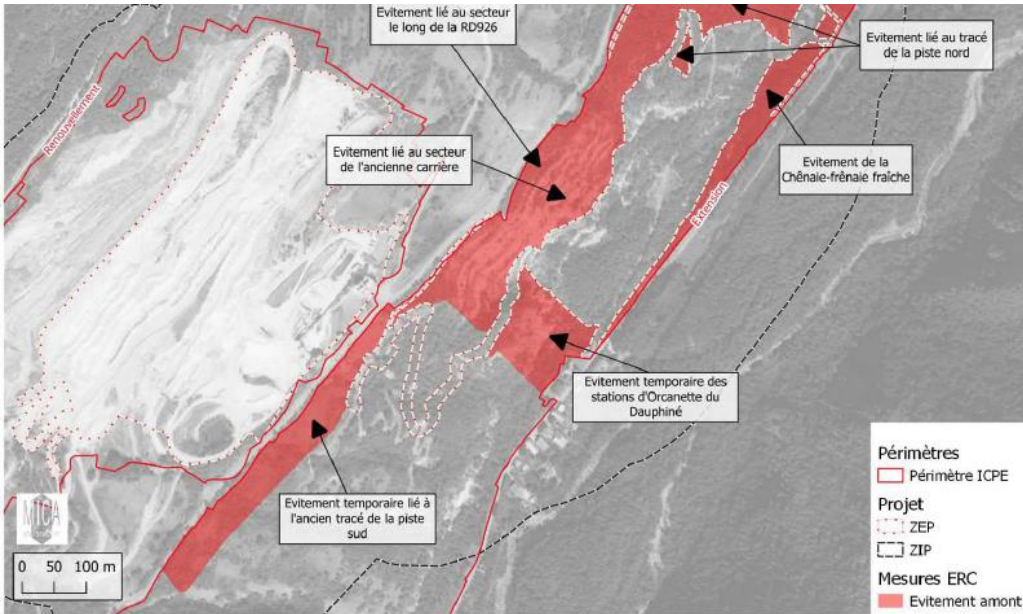
- Périmètre de demande d'autorisation (zone d'étude)
 - Zone d'Influence du Projet (ZIP)
 - Zone d'emprise du projet de renouvellement et d'extension
- Enjeux Faune
- Faible
 - Modéré
 - Fort
 - Très fort

(zone d'étude)

llement et d'extension

LE PROJET D'EXTENSION

Mesures d'Évitement des incidences Faune – Flore - Habitat:
Synthèse provisoire



Mesures de Réduction des incidences:
Synthèse provisoire (exemples)

- *Ajustement des périodes de travaux*
- *Aménagement de la clôture / Sécurisation ouvrage*
- *Défavorabilisation des gîtes à Chiroptères et mesures de précaution*
- *Aménagement de la carrière en faveur à la biodiversité: création de front / pierriers , + reconstitution de sol/ revégétalisation*
- *Aménagement de l'écoulement d'eau favorable aux libellules*
- *Transfert d'espèces végétales*
- *Prévention d'espèces invasives exotiques*
- *Aménagement des abords: création de gîtes et nichoirs à oiseaux/ Chiroptères par exemple*



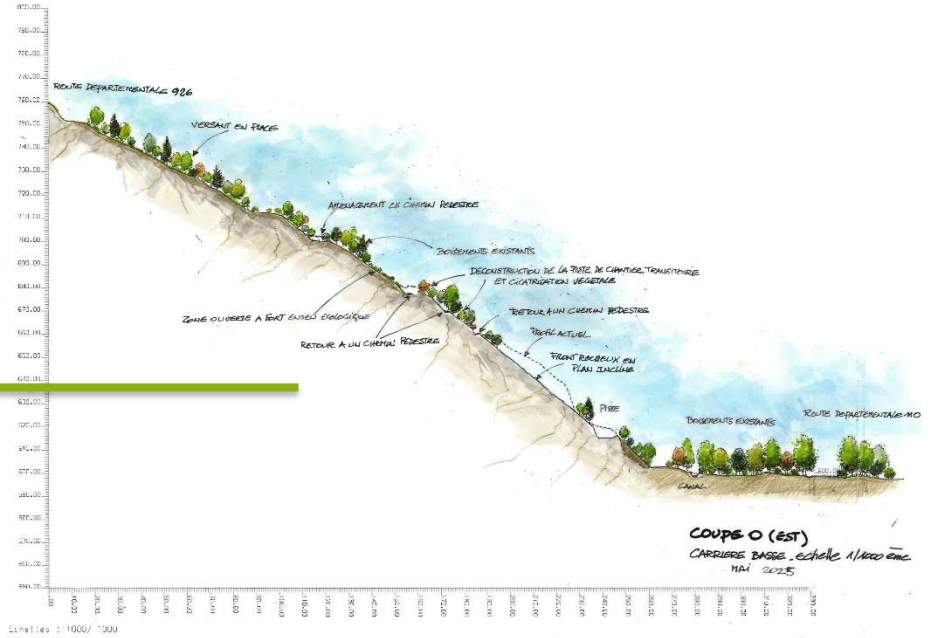
LE PROJET D'EXTENSION

Volet réaménagement de la carrière du haut



LE PROJET D'EXTENSION

Voilet de réaménagement Global



LE PROJET D'EXTENSION

volet études techniques complémentaires & montage

Nombreuses études réalisées pour analyses des enjeux et incidences

- Étude « Bruit »
- Études « poussières et volet sanitaire » :
- Études « vibrations »
- Bilan émission Gaz à Effet de Serre
- Complément étude géotechnique (Plan Incliné Nord extension + tunnel...)
- Complément au Plan de Gestion des eaux (étude Hydrologique)
- Complément écologique (Bryophyte+ cartographie Papillons): en cours
- Étude insertion paysagère: En cours

- Montage du dossier de demande d'autorisation : **Mica Environnement**



LE PLANNING PRÉVISIONNEL

Juillet 2025

Réunion
d'information



Avril 2026

Dépôt du Dossier
Phase d'examen



1^{er} trim. 2027

Arrêté préfectoral



2028

Démarrage
extraction



2042

Fin de l'extraction et
du réaménagement
zone A



**Juillet-Fevrier
2025**

Finalisation
Dossier



**3/4^{eme} trim.
2026**

Phase d'Enquête
publique



2027-2028

Travaux d'accès



2030-2035

Préparation
dossier zone B



POINT D'INFORMATION

Site Internet <https://www.carriere-de-gypse-sogyma.fr/>

Réunion d'information le 3/07/2025

Espace dédié aux questions ouvert sur le site internet du 3 au 14 juillet



**PARTICIPEZ À LA
RÉUNION PUBLIQUE
D'INFORMATION !**
Projet d'extension de la carrière Gypse de Maurienne

Avant de déposer en Préfecture sa demande d'autorisation environnementale, Gypse de Maurienne a pris l'initiative **d'organiser une réunion publique d'information**. Ce temps d'échanges avec les élus, les riverains et les acteurs associatifs et économiques du secteur permettra à chacun de **s'inform**er sur le projet, **poser ses questions** et **faire part de ses remarques** et **suggestions d'amélioration**.

LE PROJET EN BREF

La carrière de gypse et d'anhydrite de Saint-Jean-de-Maurienne approvisionne l'usine plâtrière de Chambéry ainsi que plusieurs cimenteries régionales mais ses réserves seront épuisées d'ici 2028. **Pour pérenniser l'activité de ses clients sans rupture d'approvisionnement**, il est nécessaire pour l'exploitant d'obtenir l'autorisation d'exploiter les terrains situés en contrebas du site actuel.

POUR VOUS INFORMER

Le site Internet du projet : www.carriere-de-gypse-sogyma.fr

POUR DONNER VOTRE AVIS ET PARTICIPER

La réunion publique organisée le **jeudi 3 juillet 2025 à 17h30** dans la **salle Pré Coppet** à Saint-Jean-de-Maurienne. Les échanges pourront se poursuivre autour d'une collation.

L'espace dédié ouvert sur le site internet du **3 au 14 juillet**.

Illustration par Jean-Marie de Tardieu-Maurienne (DRC) - 06 70 00 40 00 (du lundi au vendredi)



Le projet d'extension

Les réserves de gypse et d'anhydrite de la carrière actuelle seront bientôt épuisées, c'est pourquoi Sogyma travaille depuis plusieurs années déjà sur un projet d'extension du site en contrebas, sous la RD 926. Ce nouveau périmètre permettra de continuer à alimenter nos clients pour les 25 prochaines années.

[Le contexte technico-économique →](#) [Le contexte réglementaire →](#) [Le périmètre d'extension →](#)

[L'agenda →](#)

Vos idées, Vos questions ?



Merci de votre attention